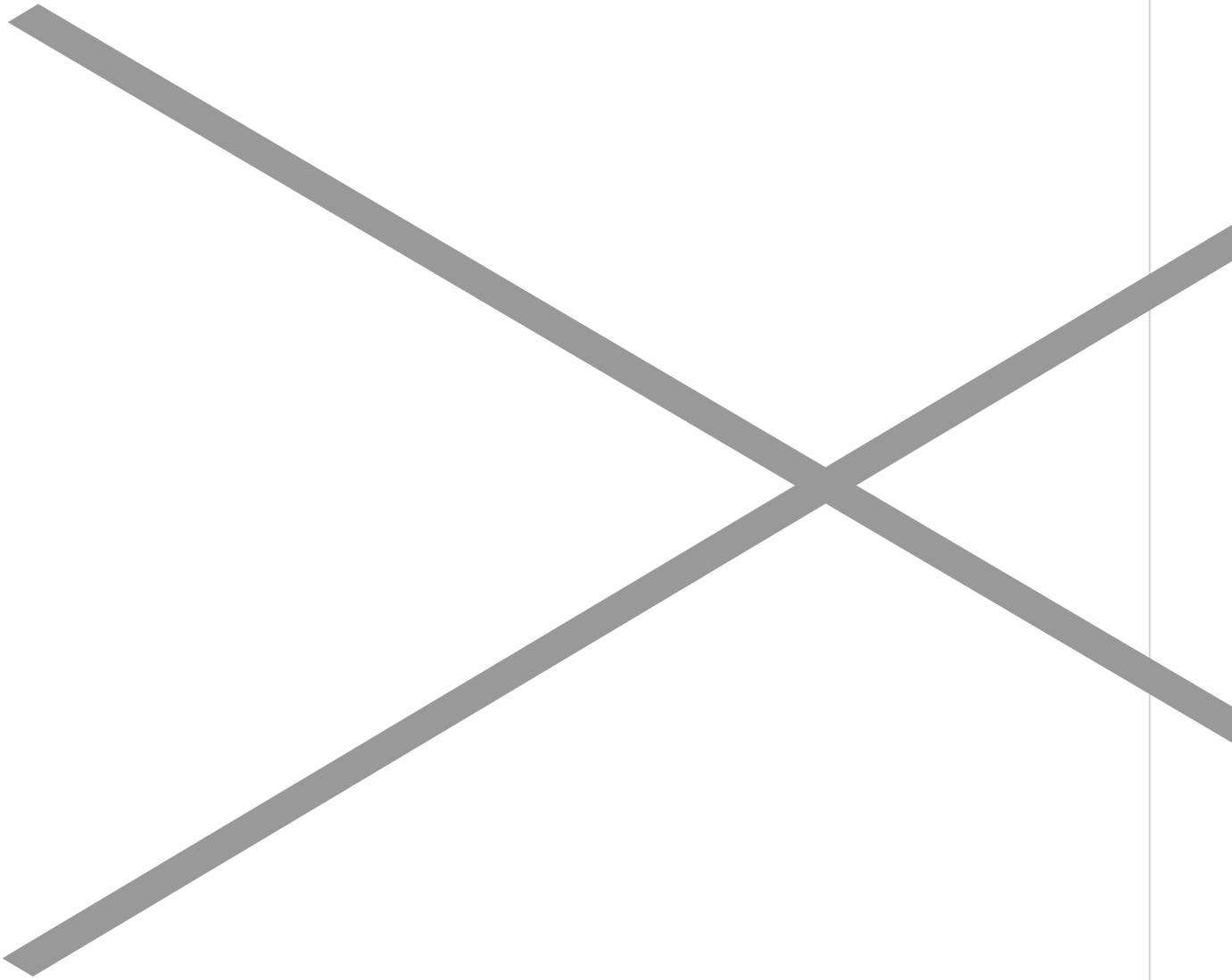


La Cour suprême du Brésil décide de maintenir l'ancien président Collor en prison

Image not found or type unknown



La Havane, 30 avril, (RHC)- La Cour suprême fédérale du Brésil (STF) a décidé de maintenir l'ancien président Fernando Collor en prison pour corruption et blanchiment d'argent par six voix contre quatre.

La Cour avait formé une majorité en faveur de l'emprisonnement la semaine dernière. Les votes favorables proviennent du rapporteur, Alexandre de Moraes, et des juges Flávio Dino, Luís Roberto Barroso, Cármen Lúcia Antunes, Edson Fachin et Antonio Dias Toffoli.

Le 25 avril, M. De Moraes a ordonné l'incarcération de l'ancien président afin qu'il puisse commencer à purger la peine de huit ans et dix mois de prison à laquelle il a été condamné en 2023.

Les juges André Mendonça, Gilmar Mendes, Luiz Fux et Kassio Nunes Marques ont voté lundi en faveur de la libération sous caution de l'ancien président. Cristiano Zanin n'a pas donné son avis car il s'est déclaré incompétent : il a agi en tant qu'avocat de la défense dans les affaires de l'opération judiciaire Lava Jato.

Collor a été arrêté vendredi matin à l'aube à Maceió, capitale de l'État d'Alagoas, dans le nord-est du pays. Il est détenu au siège local de la police fédérale (PF).

Face à la demande de la défense de le placer en résidence surveillée, M. De Moraes a exigé que des documents soient présentés dans les 48 heures, notamment les antécédents médicaux et les dossiers médicaux, afin de pouvoir décider de son incarcération.

Le rapporteur a l'intention d'analyser ces documents afin de prendre une décision et a ordonné qu'ils restent confidentiels.

Source : Prensa Latina

<https://www.radiohc.cu/index.php/fr/noticias/internacionales/381880-la-cour-supreme-du-bresil-decide-de-maintenir-lancien-president-collor-en-prison>



Radio Habana Cuba